

Arrêté 2017 – 34

Portant délégation de signature au secrétaire général

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université;
Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence,
Vu l'arrêté 2017-33 portant nomination du secrétaire général,

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Guillaume HERMARY, secrétaire général, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom du Directeur, le Professeur Rostane MEHDI, tous actes, pièces, documents, mandatements, décisions et autres, de nature individuelle, à caractère financier et comptable, à l'exception du budget de l'établissement et des décisions budgétaires modificatives.

Article 2 : Monsieur Guillaume HERMARY reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom du Directeur, tous actes, pièces, documents, décisions et autres, de caractère individuel, relatives à l'organisation des services et de l'affectation des personnels à l'exception des actes relatifs à l'évaluation et la notation des personnels enseignants.

Article 3 : Monsieur Guillaume HERMARY reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom du Directeur, tous actes, pièces, documents, décisions et autres, de caractère individuel, relatives à la vie étudiante et à l'organisation du service public d'enseignement à l'exception des diplômes et de la désignation des jurys d'examen.

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} décembre 2017. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du déléguant ou du délégataire.

Fait à Aix-en-Provence, le 1^{er} décembre 2017.

Professeur Rostane Mehdi,
Directeur.

TRANSMIS AU RECTEUR LE :

01.12.2017

DATE D'AFFICHAGE :

08.12.2017